

POINTS D'INTÉRÊT - HABITATS NATURELS – ESPÈCES INFÉODÉES

Pelouses rases et friches sèches

La nature minérale et drainante des matériaux qui composent le terril, sa couleur noire et son relief, en font un biotope bien particulier, qui permet à de nombreuses espèces thermophiles (aimant la chaleur) et acidoclines (liés aux milieux acides), ou extra-régionales (typiques d'un climat doux) de s'y rencontrer.



- 1 Gonphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*)
- 2 Tétrix longicorne (*Tetrix tenuicornis*)
- 3 Cotonnière naine (*Logfia minima*)
- 4 Gaillet rude (*Galium pumilum*)



Boisements spontanés

Les boisements spontanés s'exprimant sur les terrils sont des boulaies pionnières. Ici, comme il s'agit surtout d'arbres plantés par l'Homme, les boisements de bouleaux ne s'expriment pas pleinement et se développent soit sur des secteurs non plantés, soit en mélange avec des zones plantées.

- 5 Boulaie pionnière
- 6 Roseau des bois (*Calamagrostis epigejos*)
- 7 Grand Mars changeant (*Apatura iris*)
- 8 Cosmie paillée (*Energia paleacea*)

Bosquets et clairières

Ces espaces constituent un élément structurant du paysage. Ils présentent un intérêt floristique grâce à leurs végétations variées, également favorables à l'ensemble des insectes. Les bosquets et clairières sont ainsi des refuges offrant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces d'oiseaux.



- 9 Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
- 10 Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- 11 Fauvette grise (*Sylvia communis*)
- 12 Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

Un site classé

Appartenant à l'ensemble des 78 terrils formant la Chaîne des terrils du bassin minier du Nord de la France ; ce site est classé par décret (du 28/12/2016) au patrimoine national pour ses qualités pittoresques et historiques exceptionnelles.

Le classement, reconnaissance nationale d'un paysage rare, assure une protection pérenne pour préserver la silhouette monumentale des terrils. Il permet de les gérer en conciliant l'accueil des visiteurs avec les impératifs de sécurité et de transmission aux générations futures en bon état de préservation. Cela témoigne du récent changement de regard intervenu sur un paysage original, entièrement façonné par l'homme.



Site classé

Espèces et habitats observés :



Photos © CEN Nord Pas-de-Calais : Q. Marescaux, C. Pruvost, G. Rey, L. Rousseau.
CC (creative commons) : P. Clément, R. Dumont, S. Hardt, I. Rosenzweig.

Le Terril de Burbure



Les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France interviennent sur plusieurs centaines de sites naturels de grand intérêt dans la région (près de 16000 hectares). Ils assurent l'étude, la protection, la gestion et la valorisation de ces sites en accompagnant les collectivités afin de s'assurer que le patrimoine naturel remarquable qui s'y trouve soit préservé, restauré ou développé. Les Conservatoires assurent notamment des travaux qui permettent de maintenir voire restaurer de bonnes conditions de vie et de reproduction pour la faune et la flore ou préserver la géodiversité. Ils valorisent également les sites en proposant des sorties nature et en réalisant sentiers, panneaux et plaquettes pour mieux faire connaître la nature dans les Hauts-de-France.

Associations de loi 1901, les Conservatoires ont besoin de vous pour continuer leur action : adhésion, bénévolat, participation aux chantiers. Quelles que soient vos disponibilités ou vos connaissances, vous êtes utiles !

Plus d'informations : www.cen-npdc.org | 03 21 54 75 00

Les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France sont membres du réseau des Conservatoires d'espaces naturels : www.reseau-cen.org



Ce document est réalisé grâce au soutien financier de la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Département du Pas-de-Calais.



Les actions des Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France sont permises grâce au soutien de : l'Europe, l'État (DREAL Hauts-de-France), la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.



Le Terril de Burbure
Burbure | Pas-de-Calais



INTRODUCTION

Situé dans la partie occidentale du bassin minier, en bordure du plateau crayeux de l'Artois, le terril de Burbure est un terril plat ou « tabulaire », adossé au flanc d'un coteau calcaire. Haut d'une quarantaine de mètres et édifié, à partir de 1870, par accumulation de schistes noirs et de grès carbonifères issus de l'exploitation minière, ce terril abrite de nombreuses espèces liées aux sols secs et pauvres en nutriments. Il fait partie du site classé « La Chaîne des terrils du bassin minier du Nord de la France » et offre des points de vue sur le paysage (cultivé) environnant.

GESTION ÉCOLOGIQUE ET USAGES ACTUELS

Le Conservatoire et la commune mettent en place une série d'opérations visant à gérer les espaces en faveur de la biodiversité, tout en permettant la découverte du site par le public. Ainsi, la plupart des boisements sont laissés en libre évolution. Certaines zones de prairies sont entretenues par fauche tardive ; ces zones sont peu à peu reconnectées (déboisements localisés) afin de favoriser les déplacements de la faune tout en permettant l'émergence d'une végétation diversifiée. Propice à la promenade et aux sports de nature, le site est fréquenté par de nombreux usagers.



CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

Superficie :

34,08 hectares.

Intérêt écologique :

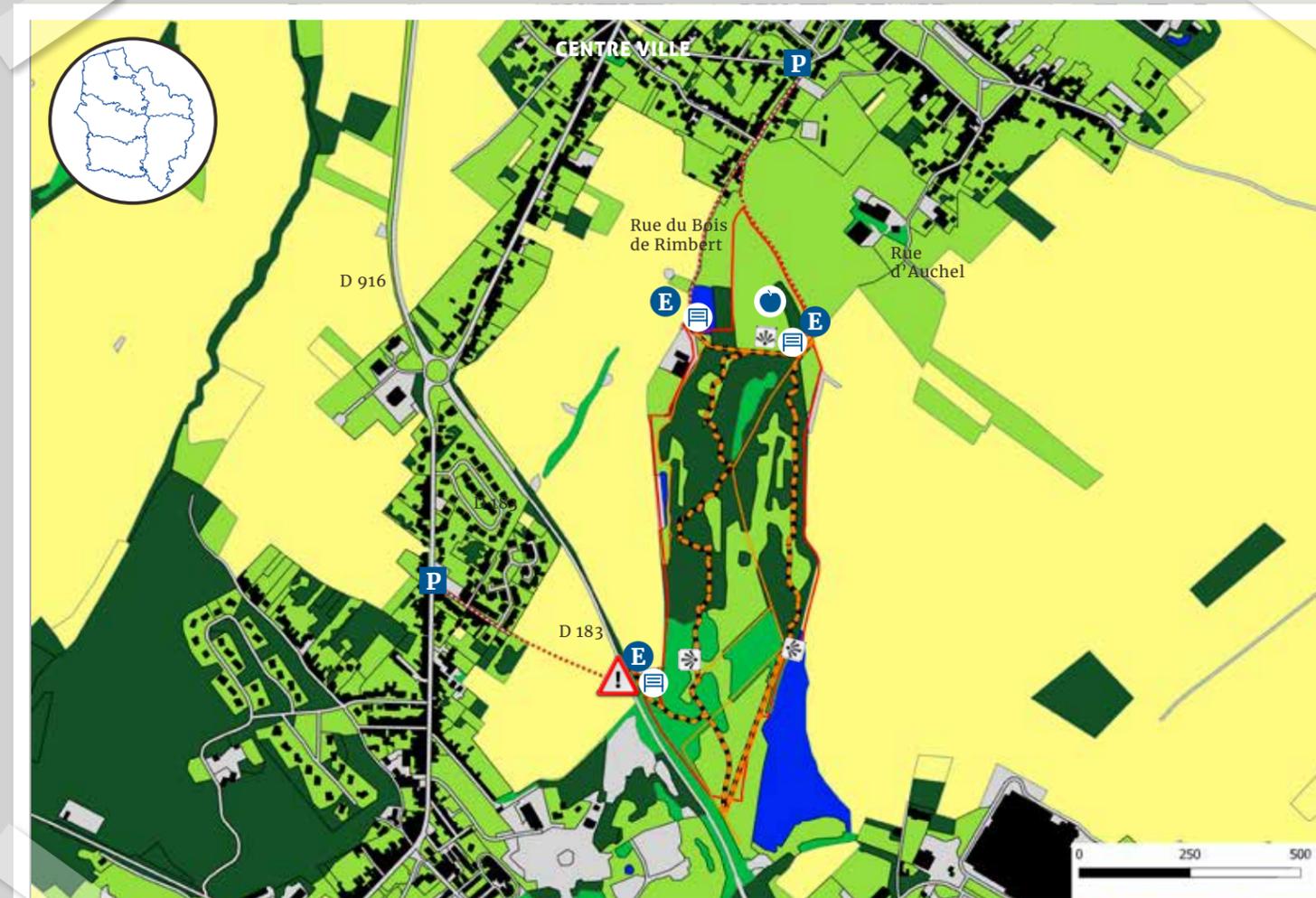
mosaïque de végétations variées (boisements issus principalement de plantations et recouvrant 66 % de la surface du site ; friches et pelouses alternant au gré des orientations, de la nature du sol et des usages).

Milieus naturels :

boisements / prairies / pelouses rases / friches.

Accessibilité :

le terril est facilement accessible à pied ou à vélo par différents chemins. Cependant, bien que de nombreux accès au site existent, aucun stationnement n'est possible à proximité immédiate.



J'AIME LA NATURE, JE LA RESPECTE !

J'adopte un comportement éco-responsable (pas de déchets ou mégots de cigarettes, pas de feu, pas de cueillette). Je reste sur le sentier dédié à la promenade. Je tiens mon chien en laisse. Les véhicules motorisés sont ici interdits par arrêté municipal.

- Entrées du site
- Parking
- Limites du site géré
- Sentier de découverte
- Chemins d'accès au site
- Chemins communaux
- Panneaux d'information
- Points de vue paysagers
- Verger
- Attention à la circulation

Sources :
BD Parcellaire® (©IGN - F - Paris - 2017)
BD Topo® (©IGN - Paris - 2017)
CEN NPC et Photo-interprétation, 2017
Fond de carte :
SIGALE®, ARCH 2012(ODbL)
Réalisation : CEN, 2018



COMMENT S'Y RENDRE

Depuis le centre ville, suivre la rue du Bois de Rimbart, en direction de l'entrée située au nord ouest du site.



EN FAMILLE

Le circuit proposé via le sentier de découverte et de randonnée est d'une longueur de 2,5 km.